

**Compte rendu du conseil communautaire  
du vendredi 30 janvier 2009  
A mairie de Plédéliac**

**PRESENTS :**

ALLEE Chantal, BARON Jean-Pierre, BAZIN Stéphanie, BERNARD Vincent, BOILET Fabienne, BRIENS Alain, BRIENS Gilles, CARLO Jean-Pierre, COMMAULT Michel, DEJOUÉ Chantal, DE LABARRE Marie-Odile, GESRET Michel, GUERIN Armand, HAMON Daniel, HERCOUET Christian, HERCOUET Stéphane, JOSEPH Eric, JOUAN Michel, MEGRET Jean, MENANTEAU Lucette, MOISAN Daniel, MOISAN Eric, MOISAN Régine, MORAND Olivier, ROCHEFORT Michel.

**INVITES :**

M. TROTARD Guy, trésorier communautaire

La Presse : Michèle DERVAULT, Ouest France ; Louis HAVARD, Le Petit Bleu ; Francine MASSIE, Le Télégramme.

**EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Chantal ALLEE

**SERVICE ADMINISTRATIF :**

Michel ETIENNE et Jocelyne RENAULT

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 19 décembre 2008.

## 1 - ECONOMIE – COMMERCE - ARTISANAT

### 1-1) Acquisition de terrains permettant le développement des Parcs et Zones d'Activités :

#### 1-1-1) Terrains TRECHEREL :

##### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Rappel : l'acquisition de ces terrains doit permettre l'extension du Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre :

Nous avons trouvé un accord avec Monsieur TRECHEREL, pour nous vendre des parcelles d'une superficie proche de 178 000 m<sup>2</sup> au prix de 445 500 € environ, indemnité à verser à l'exploitant comprise. Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

#### **Proposition :**

- Accepter la transaction telle que ci-dessus, en précisant que le document d'arpentage n'ayant pas été établi, des variations minimales seront admises. L'acte sera rédigé par Me GOUR, notaire à Plédéliac.

#### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la transaction telle que ci-dessus, en précisant que le document d'arpentage n'ayant pas été établi, des variations minimales seront admises. L'acte sera rédigé par Maître Gour, notaire à Plédéliac.

#### 1-1-2) Terrains LE COUR GRANDMAISON :

##### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Il s'agit des parcelles exploitées par Monsieur BRIENS, échangeables à l'avenir avec le locataire de Monsieur MOUSSEAU. Le propriétaire est Monsieur Henri LE COUR GRANDMAISON.

Nous avons un accord pour une cession de 200 000 m<sup>2</sup> environ, sur la base de 0,35 € le m<sup>2</sup>, soit 70 000 €. Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

### **Proposition :**

- Accepter la transaction telle que ci-dessus, en précisant que le document d'arpentage n'ayant pas été établi, des variations minimales seront admises. L'acte sera rédigé par Me Loïc DEIN, notaire à Nantes.
- L'acquisition pourra être réalisée par la SBAFER, pour le compte de la CCAH.

### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la transaction telle que ci-dessus, en précisant que le document d'arpentage n'ayant pas été établi, des variations minimales seront admises. L'acte sera rédigé par Me Loïc DEIN, notaire à Nantes.

## **1-2) Terrain appartenant à la commune de Plédéliac (ZA de proximité du Chêne au Loup)**

### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Nous avons un accord de la commune pour la vente de la parcelle ZM 58, d'une contenance de 31 856 m<sup>2</sup>, au prix de 47 784 €. Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

### **Proposition :**

- Accepter la transaction telle que ci-dessus. L'acte sera rédigé par Me GOUR.

### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la transaction telle que ci-dessus. L'acte sera rédigé par Me GOUR.

## **2 - TOURISME**

### **2-1) Convention Station VTT :**

### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Afin de régir les relations entre la station VTT, Team Biker's 22 et la CCAH, il y a lieu de rédiger une convention.

Le contenu pourrait en être le suivant :

#### Rôle de chacun dans le cadre de la station VTT :

*La CCAH : entretien des chemins avec les communes et le conseil général,  
Team Biker's 22 : responsabilité des gestions administrative, financière et du personnel,*

*Office du Tourisme : promotion et secrétariat de la station (accueil réservation – suivi des comptes – envoi des factures – perception des locations)*

La convention devra également stipuler les prestations de la station : sortie de groupes toute l'année, locations, station de lavage, chemins balisés etc.

Enfin elle précisera que la participation de la CCAH sera votée annuellement, au vu des budgets et du bilan (pour 2008, 10 500 € ont été alloués).

**Proposition :**

- Mandater le président, ou le vice-président délégué aux affaires touristiques pour signer cette convention.

**Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de mandater le président, ou le vice-président délégué aux affaires touristiques pour signer cette convention.

**2-2) Convention Tripartite commune de Jugon-les-Lacs – CCAH – Office du Tourisme :**

*RAPPORT DU PRESIDENT*

Une convention, signée le 28 avril 2006, règle les rapports entre l'Office du Tourisme, la CCAH et la commune de Jugon-les-Lacs en ce qui concerne le fonctionnement de l'office.

Actuellement, pour lui permettre d'assumer ses missions, la commune de Jugon-les-Lacs lui octroie un avantage en nature de 5 000 € par an (local d'accueil chauffé et frais d'électricité), la CCAH participe annuellement à hauteur de 31 000 €, dont 8 000 € pour l'emploi associatif (subventionné par le CG à hauteur de 8 000 €).

Dans l'attente d'une rencontre entre les 3 parties, il est proposé de proroger la convention, qui a son terme le 31 décembre 2008, pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2009.

**Proposition :**

- Mandater Daniel HAMON, vice-président délégué, pour négocier la nouvelle convention et dans cette attente, la proroger jusqu'au 31 mars 2009

**Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de mandater Daniel HAMON, vice-président délégué, pour négocier la nouvelle convention et dans cette attente, la proroger jusqu'au 31 mars 2009

### 3 – EDUCATION – CULTURE- ENFANCE- JEUNESSE- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS- SERVICES AUX PERSONNES

#### **3-1) Collège de la Croix de Pierre : participation financière de la CCAH à l'animation Théâtre organisée dans le cadre de nos relations avec INGALL :**

##### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Afin d'avoir une action en direction des collégiens, le service jeunesse a proposé aux chefs d'établissements de s'associer à notre action de coopération avec le Niger. En effet, nous cherchions depuis plusieurs années à re-créeer des liens entre les collèges de la CCAH et celui d'Ingall.

Dans ce cadre, une représentation théâtrale avec les élèves du collège de la Croix de Pierre a eu lieu lors de la venue des représentants d'Ingall.

L'animation, faite par le théâtre du Totem a coûté 1 876 € et il était convenu que l'établissement scolaire en prenne en charge la moitié.

##### **Proposition :**

- La CCAH paiera la moitié de la somme, soit 938 € et le collège de la Croix de Pierre paiera 938 €.

##### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide que la CCAH paiera la moitié de la somme, soit 938 € et le collège de la Croix de Pierre paiera 938 €.

### 4 - FINANCES

#### **4-1) Débat sur les orientations budgétaires**

##### *RAPPORT DU PRESIDENT*

##### **Le contexte budgétaire et financier :**

Cette année, nous pouvons espérer une augmentation de nos recettes fiscales : un surplus pérenne de 100 000 € semble réaliste.

Nous sommes dans un contexte de crise financière qui nous impose une certaine prudence. D'éventuelles difficultés de nos entreprises se répercuteraient directement sur nos recettes fiscales.

Mais, freiner nos investissements économiques se révélerait contre productif. D'où un accent mis sur ces programmes cette année.

Il faut noter que le pacte financier entre la CCAH et 3 communes ne produira pas son effet en 2009. Seules les nouvelles entreprises dont les travaux débiteront cette année seront prises en compte et il faudra compter, en plus, avec les exonérations de taxes votées par les communes.

### **Les propositions 2009 :**

#### **En fonctionnement :**

Ce qu'il y a de nouveau :

- l'approfondissement de la solidarité communautaire envers les communes de Dolo, Plédéliac et Tramain (dépense pérenne de 30 000 €),
- le lancement du CIAS (dépense ponctuelle de 50 000 €)

Ce qui est renouvelé :

- la contribution au SPANC (40 000 € de dépense pérenne)
- la contribution au service déchets ménagers (30 000 € - dernière année).

Et le fonctionnement des services, avec peu de modification par rapport à 2008.

#### **En investissement :**

Les nouveaux programmes :

- l'étude architecturale du Lou et le démarrage des travaux (130 000 €),
- la totalité de la construction du bâtiment de l'école de voile – VTT (400 000 €),
- l'étude pour la digue de l'étang de Jugon-les-Lacs (13 000 €),

(Il conviendra de déduire les subventions pour le bâtiment voile et l'étude digue).

Dans les budgets annexes :

- l'acquisition de terrains pour nos parcs d'activités et pour la constitution de réserves foncières (1 100 000 €),
- les travaux dans nos parcs d'activités (1 000 000 €),
- l'acquisition et les travaux éventuels du bâtiment de la SICA-COOP de Broons (200 000 €).

#### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport du Président concernant les orientations budgétaires pour l'année 2009.

## **4-2) Equipement en informatique des élus**

### *RAPPORT DU PRESIDENT*

L'objectif est que la moitié des élus communautaires soient équipés d'un PC portable en 2009.

Les élus qui en feront la demande pourront suivre une formation sommaire en bureautique et pour l'utilisation d'Internet.

Ce dispositif d'informatisation se fera naturellement sur la base du volontariat.

#### **Décision**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport du Président concernant l'équipement en informatique des élus.

## **4-3) Ouverture de crédit**

### *RAPPORT DU PRESIDENT*

Afin de procéder au règlement des factures du SDE 22, concernant le financement des travaux électriques pour les Parcs d'Activités, le conseil communautaire doit ouvrir des crédits au compte 20415 du budget PA des 4 Routes pour un montant de 15 975.63 €.

#### **Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de l'ouverture de crédit au compte 20415 du budget PA des 4 Routes pour un montant de 15 975.63 €.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN BUREAU COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 16 JANVIER 2009**

### **COMMISSION « AGRICULTURE ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE »**

#### **Amélioration des logements locatifs privés : participation de la CCAH**

Par délibération du 19 Mai 2006, le conseil communautaire a pris la décision d'apporter une aide de 5% du montant des travaux réalisés dans les logements entrant dans le champ d'application du Programme d'Intérêt Général de l'année 2006.

Le président avait été autorisé à signer le protocole d'accord correspondant avec l'ANAH.

Dans ce cadre, un dossier de demande d'aide avait été établi par Madame Monique GASPAILLARD, concernant un logement situé 6 Rue de Coat Jégu à PLEDELIAC.

Conformément au protocole d'accord signé le 22 Mai 2006 et au vu du montant subventionnable validé par l'ANAH, soit 43 790 €, le conseil communautaire, en date du 17 novembre 2006, apportait une participation plafonnée à 2 190 € (montant revu en fonction de la dépense subventionnable à la fin des travaux).

Depuis, Madame Monique GASPAILLARD a vendu ce logement à M. Jean-François COUPE.

Il y a donc lieu de délibérer pour que la subvention soit versée à Monsieur COUPE.

**Proposition :**

- verser la subvention allouée au nouveau propriétaire, Monsieur COUPE

**Décision :**

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'allouer la subvention au nouveau propriétaire, Monsieur COUPE.

**COMMISSION « EDUCATION CULTURE ENFANCE JEUNESSE  
SPORTS SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SERVICES AUX  
PERSONNES »**

**Soutien aux associations communautaires**

Il est proposé de verser aux associations communautaires un acompte correspondant à 60% de la subvention versée en 2008 soit :

- Office du Tourisme (21 000 € + 4 500 €) :	15 300 €
- Maison de la Pêche (4 575 €) :	2 745 €
- Centre Nautique de Jugon (623.93 € +6 700 €) :	4 394 €
- Club de badminton (368.11 €):	221 €
- Avirons d'Armor (1 954.16 €) :	1 172 €
- Section Judo (amicale Laïque PJ) (1 711.48 €) :	1 027 €
- Hunaudaye Tonic (1 979.93 €):	1 188 €
- Avron (117 €) :	70 €
- Association musicale (30 000 €) :	18 000 €
- Théâtre (828.58 € +300 €) :	677 €
- Association de danse (4 343.85 €) :	2 606 €
- Atelier de dessin Arguenon Hunaudaye (1 350.36 €)	810 €
- Ferme d'Antan (1 000 € + 300 €):	780 €
- Station VTT (10 500 €)	6 300 €
- Team Biker (1 626.30 €)	976 €
- Club de football feminine (Plédéliac) (1 262.72 €)	758 €
- Course cycliste – Challenge national juniors 2009(5 000.00 €)	3 000 €

Il est également proposé de voter les subventions suivantes au titre de l'année 2009 :

-Comice agricole du canton de JUGON-LES-LACS	2 232.00 €
- Mission locale du Pays de DINAN (0.93 €/habitant)	7 277.25 €
- Penthièvre Actions (0.45 €/habitant)	3 521.25 €
- Penthièvre Actions – Loyer « la bonne porte »	3 792.07 €

Dans le cadre de la participation au financement des emplois associatifs locaux :

- Centre nautique de Jugon (1 emploi)	8 000.00 €
- Office communautaire du tourisme (1 emploi)	8 000.00 €
- Maison de la pêche (1 emploi)	8 000.00 €
- Office communautaire des sports (3 emplois dont un temps complet, 1 mi-tps et un 20/35e)	19 171.43 €
- Association du château de la Hunaudaye (2 emplois)	16 000.00 €
- Ecomusée de la ferme d'Antan (2 emplois)	16 000.00 €

Dans le cadre de la participation au financement des emplois jeunes :

- Maison de la pêche (2 emplois) dont un se termine en août 2009	1 190.66 €
--	------------

**Décision :**

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de voter et de verser les subventions ci-dessus.**

**Nomination des délégués communautaires à l'association de musique communautaire :**

Lors de la réunion du 29 avril 2008, le conseil communautaire avait nommé Monsieur Serge LE BELLEGUY en qualité de délégué à l'association de musique communautaire.

Monsieur LE BELLEGUY ne souhaitant pas assumer cette fonction, il y a lieu de nommer un autre délégué.

**Décision :**

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de nommer Jean-Pierre BARON en qualité de délégué à l'association de musique communautaire.**

**Ouverture des centres pendant les vacances de février 2009**

**1) CENTRE DE LOISIRS / CAP SPORTS VACANCES FEVRIER 2009**

Public : **3-11 ans.**

Période d'ouverture : **Du lundi 9 au vendredi 20 février 2009**  
Sites : **Garderie municipale de Plénée-Jugon - gymnase communautaire**

## **PROGRAMME**

### **Centre de loisirs :**

**Accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.**

Public concerné : 3-5 ans et 6-11 ans

Grands jeux, activités manuelles, jeux d'éveil, pâtisserie, sorties ...

**CAP SPORTS : « initiation aux sports collectifs de coopération » avec la coopération de l'association**

### **AIRS**

Encadrement de qualité par des éducateurs diplômés.

Accueil à la demi-journée de 14h à 17h (5 demi-journées).

Public concerné : 6-11 ans

## **TARIFS**

### **Centre de loisirs :**

Journée entière avec repas : 9,38 €

Demi-journée avec repas : 6,63 €

Demi-journée sans repas : 2,75€

**Cap Sports:** Sur la base habituelle : tarif sans intervenant : 4,69€ la demi-journée

**Stage sports collectifs de coopération :** 23€45

## **2) CENTRE D'ACCUEIL JEUNESSE DE TRAMAIN :**

Périodes : **du lundi 9 au vendredi 20 février 2009 – Après-midi**

Horaires: **13H 30 – 17H 30 (2 après-midi 18h30 et 2 après-midi 21h30)**

Publics : **11- 17 ans**

### **Diverses activités proposées :**

Sortie à Enigmaparc, stage de création de BD, tournoi de ping-pong et babyfoot, sortie au centre culturel de Rennes, travail du bois avec le Juno bravo, sport en salle, encadrement de photos, soirée « raclette et jeux de société), randonnée VTT ...

### **TARIFICATION :**

Sur la base habituelle :

Pas d'intervenant sportif. Toutes les activités seront encadrées par l'équipe d'animateurs recrutée.

3,67 € (CCAH) et 4,67 € (HORS CCAH)

### **Décision du bureau communautaire :**

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de l'ouverture de deux centres de loisirs/cap sport vacances et centre accueil jeunes de Tramain pendant les vacances d'hiver 2009, et approuve les programmes et les tarifs.**

## **COMMISSION « FINANCES »**

### **Régie d'avance du centre de loisirs**

Depuis 1995, le centre de loisirs d'été fonctionne avec une régie d'avance instaurée à l'origine pour le camp itinérant.

Cette régie, d'un montant de 914.69 €, est toujours en fonctionnement.

Pour des raisons pratiques, il est proposé de l'élargir à l'ensemble des périodes d'ouverture du centre de loisirs.

Laëtitia RIET-FILHOL, directrice du centre de loisirs, en est régisseur.

#### **Proposition :**

- élargir le fonctionnement de la régie d'avance à l'ensemble des périodes d'ouverture du centre de loisirs

#### **Décision :**

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide l'ouverture de la régie d'avance à l'ensemble des périodes d'ouverture du centre de loisirs.**

#### **Observation du conseil communautaire :**

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du compte-rendu du bureau communautaire du 16 janvier 2009, n'apporte aucune observation particulière et approuve ces décisions.

Fait à Dolo, le 4 février 2009

La secrétaire de séance  
**Chantal ALLEE**

Le Président  
**Jean MEGRET**